



Communiqué No. 3

Date : Le 30 mars 2020

Destinataires : Parents, tutrices et tuteurs

Expéditeur : Conseil d'administration

OBJET : Révision des frais de garde

Chers parents,
Chers tutrices et tuteurs,

Tel qu'annoncé dans notre dernier communiqué, le Conseil d'administration s'est penché sur plusieurs questions en prévision d'une fermeture prolongée de la garderie.

Tout comme vous, nous ne pouvons que spéculer quelle sera la situation d'ici les prochaines semaines en ce qui a trait à l'impact de la pandémie. La situation de la COVID-19 nous force tous à s'adapter de façon quotidienne et de revoir nos façons de faire. Nous ne détenons pas encore toutes les réponses à nos questions de la part du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, mais nous continuons de surveiller l'évolution de la situation et nous nous adaptons en conséquence.

Le Conseil d'administration s'engage à faire une révision continue de la situation dans l'espoir de s'adapter à la situation changeante et ainsi augmenter nos chances de pouvoir ouvrir les portes de la garderie, le moment venu, sans trop de répercussions sur nos familles. Nos objectifs demeurent non seulement la rétention de notre personnel, la viabilité financière de la garderie, mais aussi la réouverture sans devoir éliminer certains services ou encore réduire le nombre d'enfants que nous pourrions accueillir.

Dans ce sens, le Conseil d'administration a pris la décision de **réduire les frais de garde facturés aux parents de 50 % pour le mois d'avril** en tenant compte des précisions suivantes :

- Les familles ayant subi une perte de salaire quelconque doivent le signaler à la direction par courriel (ifournier@apmf.ca) afin que la garderie puisse facturer le ministère pour payer leur part (qui sera également 50 %);
- Les familles devant utiliser un service de garderie d'urgence verront également leur frais réduit de moitié.

Sachez que cette décision n'est pas financièrement viable au-delà de quelques mois, mais en attendant plus de détails sur les subventions qui seront disponibles aux organismes à but non lucratif, nous tentons d'arriver à un équilibre pour répondre aux besoins des parents ainsi que des membres du personnel de notre garderie. Cette mesure sera révisée de façon continue, d'où la nécessité d'offrir ce rabais pour avril seulement. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve et pour quelles subventions la garderie qualifiera lorsque ces dernières seront mises en place. Nous vous encourageons également de prendre connaissance la note de service ci-jointe qui suggérait à tous les exploitants de service de garde de maintenir les frais de garde pour assurer la viabilité de ceux-ci.

Encore une fois, si vous avez des contraintes financières, notamment en raison de la perte de votre emploi, et que vous ne pouvez continuer à payer les frais en raison des répercussions de la COVID-19, nous vous prions de communiquer avec la directrice, Isabelle Fournier, à ifournier@apmf.ca ou par téléphone, au (506) 476-8874. Le gouvernement offre un soutien financier pour les familles dans cette situation et la garderie devra communiquer ces informations au ministère afin de recevoir une compensation.

Finalement, les membres du Conseil et la direction continueront d'analyser la situation et de prendre les décisions en conséquence de tous les développements en cours de route. Nous nous engageons à vous tenir informé de toute nouveauté dans cette situation, notamment, la décision en ce qui a trait aux frais de garde pour le mois de mai.

Nous vous encourageons à communiquer avec nous si vous avez des questions et/ou préoccupations. Vous pouvez aussi accéder à toutes nos communications en lien avec la COVID-19 à partir de notre site web à l'adresse <https://www.aupetitmondedefranco.ca/>

Cordialement,

Macha Roy
Présidente du Conseil d'administration